

Technicien _	
Date .	

VISITE TECHNIQUE

PROJET
Puissance envisagée : 12 kWc
Adresse: 5 Rue des Palmistes
Code postal: 97436 Commune Saint-Leu
Contact interlocuteur sur site :
Nom & Prénom : Matthieu Hoareau Fonction : C
E-mail: matthieu.hoareau32@gmail. Tél: 0692715684
DÉCLARATION AU PRÉALABLE
Superficie du ou des terrain(s) : Réf. Cadastrale :
Connaissance d'une zone particulière (classée) :
1) Situation juridique du terrain
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non
* Joindre copie du permis de construire
2) Type de bâtiment
Résidence principale Bureaux Entrepôt
Surface hors oeuvre nettes (SHON) en m²:
PLANS
Plan cadastral Plan de masse Plan de toiture / vue de dessus
Plans / vue de coupe / élévation du bâtiment

BÂTIMENT / HABITATION				
Type de toiture :				
Couverture (type) : tôle ondulée nervurée autre				
État couverture : bon moyen âge				
État des vis :				
Type de vis :				
Type de charpente : métallique bois autre				
État charpente :	•			
Entraxe de pannes : Zone d'ombre Oui Non				
Accessibilité (échelle, hauteur) : Oui Non				
* Prendre une photo de l'accès en to <mark>iture</mark>				
EMPLACEMENTS				
Compteur : Limite de propriété À l'intérieur du bâtiment				
Disjoncteur : Limite de propriété À l'intérieur du bâtiment				
Arrivée EDF : Aérienne Aéro-souterrain Souterrain				
PHOTOS				
Photo des façades Photos du bâti Photos de la toiture				
Une photographie permettant de situer l'habitation dans l'environnement proche				
Une photographie permettant de situer l'habitation dans le paysage lointain				
Photo compteur - disjoncteur				
Photo local onduleur retenu				
Photo toiture retenue pour poser le PV				
Cheminement retenu				

COMMENTAIRES	(FACULTATIF)	

SCHEMA

A représenter : Parcelle, avec son accès, bâtis avec différents pans, emplacement et cheminement retenu (onduleur, PV, Câble), compteur, disjoncteur et point de raccordement.



Mémo : ne pas oublier l'implantation du PDL





N° de dossier : _____

Client : _____



<u>L'autoconsommation au fil de l'eau :</u> est un fonctionnement qui permet au client de consommer en priorité son énergie produite par la centrale photovoltaïque. ce fonctionnement limite donc l'énergie appelée sur le réseau ERDF.

En cas de production supérieure à la consommation du site, le surplus est renvoyé vers le réseau. Cette quantité d'énergie est comptabilisée afin d'être revalorisée, à travers une refacturation annuelle à la date anniversaire de la mise en service.

Exemple:

Production de 2 000 W, consommation de 1 500 W. Vous allez consommer directement sur la production de votre centrale 1 500 W et vous allez renvoyer 500 W sur le réseau EDF.

L'inverse maintenant, vous avez une production de 1 500 W et une consommation de 2 000 W. Vous allez consommer directement sur la production de votre centrale 1 500 W et vous allez demander le surplus de 500 W sur le réseau EDF.

-
-
-